ICOMOS suisse



LETTRE AUX MEMBRES

1 / 2015

CHÈRES ET CHERS COLLÈGUES,



Pas de cadeau de Noël

En 1948, l'historien d'art suisse Linus Birchler, à l'époque président de la Commission fédérale des monuments historiques, a écrit l'ouvrage bien connu « Pratique de la restauration et patrimoine artistique de la Suisse », dans lequel il a fixé les règles de la restauration du patrimoine bâti, et cela bien au-delà du milieu du XXe siècle. Le motif de cette publication découle de deux voyages dans des régions de l'Italie et de l'Allemagne dévastées par la guerre, qui l'avaient rendu attentif à la présence d'un héritage culturel intact en Suisse, mais qui, dans bien des cantons, était menacé de ruine en raison du manque de moyens financiers, alors que, dans les pays voisins, tous les moyens étaient mis à disposition pour remettre en état les monuments saccagés en raison de la guerre. Seuls de rares cantons – notait alors Birchler – avaient alors réglé la sauvegarde du patrimoine sur le plan légal. Par ailleurs, les contributions fédérales étaient distribuées avec une grande parcimonie. Au total, seuls 120'000 francs par année étaient mis à disposition par la Confédération.

Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle plus tard, rien d'essentiel ne s'est produit dans le domaine des subventions mises à disposition de l'archéologie et de la conservation des monuments historiques. Le message concernant la culture passera devant les deux chambres fédérales sans que l'augmentation des moyens demandés dans ce domaine par 22 cantons au cours de la consultation soit prise en compte. Le Conseil fédéral a manqué l'occasion de donner un signe en augmentant le montant de la subvention. Pas de cadeau de Noël par conséquent pour les services d'archéologie et de sauvegarde du patrimoine. La correction attendue de longue date est maintenant de la compétence du parlement. Il reste à espérer que les deux chambres – principalement le Conseil d'État, vu le résultat de la consultation – prenne position de manière claire en faveur de l'augmentation des moyens mis à disposition par la Confédération dans notre domaine. Il leur est ainsi possible de souligner qu'ils considèrent que l'entretien et la conservation du patrimoine bâti de notre pays incarnent un pilier essentiel de la politique culturelle fédérale.

La fin de ma présidence, chères et chers collègues, approche de manière inéluctable. La prochaine assemblée générale annuelle de l'ICOMOS Suisse aura à élire en mai celui ou celle qui sera destiné à me succéder à ce poste. Le bureau se réjouit de la candidature de Niklaus Ledergeber, conservateur de la ville de Saint-Gall, qui incarne une personnalité fort expérimentée, qui assurera avec certitude un avenir florissant à l'ICOMOS Suisse.

Je vous souhaite tous et toutes une bonne et heureuse année !

Eduard Müller, président

ICOMOS 18È ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, FLORENCE, 9 AU 14 NOVEMBRE 2014 – UN COMPTE-RENDU

En mémoire du fait que la charte de Venise a été signée le 31 mai 1964 sur l'Isola di San Giorgio Maggiore, la section nationale de l'ICOMOS Italie a accueilli la 18e assemblée générale du 9 au 14 novembre au Palazzo dei Congressi de Florence. L'inauguration officielle, accompagnée de roulements de tambours et de drapeaux, a eu lieu à la Fortezza da Basso. Le programme d'accompagnement engloba diverses manifestations et concerts. Pour tout dire, l'assemblée générale manqua singulièrement d'éclat. La formule en deux parties, avec d'une part le colloque scientifique et, d'autre part, la partie statutaire a à nouveau été retenue.

Le **colloque**, portant le titre *« Patrimoine et paysages en tant que valeurs humaines »*, a eu lieu en début de semaine. Il se composait de cinq sections, portant les titres suivants :

1 Partager et appréhender l'identité des habitants à travers le tourisme et l'interprétation

2 Le paysage comme habitat culturel

3 Le développement durable à travers les savoirs traditionnels

4 La conservation fondée sur les habitants et la responsabilisation des populations locales

5 Nouveaux outils pour la pratique de la conservation



Délégation Suisse à l'Assemblée générale à Florence

Environ une douzaine de membres suisses ont participé au colloque. Notamment le thème 5, consacré aux nouvelles technologies, a été fréquenté par un nombreux public. J'ai entendu dire des participants que de nombreuses applications utilisant le GPS avaient été présentées. Une autre communication particulièrement appréciée a été consacrée à la question de savoir si l'antarctique ou la lune faisaient partie du patrimoine paysager. En ce qui me concerne, j'ai participé aux travaux de la section 1 consacrée au tourisme. J'ai une fois de plus été fascinée par la diversité des communications, qui me paraissent de plus en plus relever davantage de l'ethnologie que de la sauvegarde du patrimoine.

La **partie statutaire** de l'Assemblée générale a été en partie consacrée aux élections :

Gustavo Araoz, USA a été réélu une dernière fois en tant que président pour trois ans. La secrétaire générale Kirsti Kovanen, Finlande, a été réélue une seconde fois. Laura Robinson, Afrique du Sud, a été également réélue pour la seconde fois. Au poste de vice-président ont été élus : Alfredo Conti, Argentine ; Toshiyuki Kono , Japon ; Gideon Koren, Israel ; Peter Philips, Australie ; Grellan Rourke, Irlande. Les membres du comité exécutif sont les suivants : Pierre-Antoine Gatier, France ; Nils Ahlberg, Suède ; Sofia Avgerinou-Kolonias, Grèce ; Stefan Belishki, Bulgarie ; Amel Chabbi, Emirats arabes ; Victor Fernandez Salinas, Espagne ; Pamela Jerome, USA ; Rohit Jigyasu, Inde ; Lu Qiong, Chine ; Christoph Machat, Allemagne ; Olga Orive, Mexique ; Alberto Martorell, Pérou.

Les deux points principaux de l'ordre du jour ont été la **révision du code éthique** et **la révision des statuts internationaux,** qui étaient modifiés pour la première fois depuis 1978.

Chaque nouveau membre de l'ICOMOS doit dorénavant par sa signature adhérer au code éthique. Pour ce faire, le code éthique figurera dès que possible sur le site Internet de l'ICOMOS Suisse. Le bureau de l'ICOMOS Suisse participera à l'élaboration d'une traduction en allemand admise par l'ensemble des pays de langue allemande.

La révision des statuts internationaux, préparée avec beaucoup d'engagement et dans le cadre de plusieurs consultations, a été acceptée. Dès lors, la prochaine assemblée générale se déroulera selon ces nouveaux statuts. Les modifications principales sont les suivantes :

- Dans l'introduction de statuts figure dorénavant de manière explicite, outre le patrimoine matériel, le **patrimoine immatériel.**
- Le mode d'élection du conseil d'administration (jusqu'alors le comité exécutif) est modifié. Dorénavant, dans une première étape, 18 membres sont élus conjointement. Dans une seconde étape, sont élus parmi ces 18 personnes le/la président-e, le/ la secrétaire général-e, le/la trésorier-ière et le bureau (composé de 5 membres). Celui qui se présente pour un siège au conseil d'administration a dorénavant la possibilité d'être élu en fin de compte président international.
- Une longue discussion a porté sur la durée du mandat électif, de 2 x 3 ans ou, comme jusqu'à maintenant, de 3 x 3 ans. La variante actuelle de 3 x 3 ans a en fin de compte été confirmée.
- La **répartition des voix** entre les pays a également subi une modification. Jusqu'à ce jour, chaque pays – quelle que soit sa taille – bénéficiait de 18 voix, portées par trois représentants au minimum. Selon les nouveaux statuts, tous les pays n'auront plus le même nombre de voix. Il existera dorénavant **un échelonnement en fonction du nombre de membres,** avec un minimum de 5 voix, les sections nationales comptant plus de 100 membres bénéficiant du nombre maximum de 20 voix, devant être portées au minimum par 4 représentants. On peut d'ailleurs s'interroger sur le fait qu'une telle répartition – en fin de compte liée à la puissance financière – soit réellement démocratique.
- La catégorie des « jeunes professionnels », qui existe déjà dans plusieurs pays, a également été créée. De la même manière, il existe dorénavant la catégorie des membres associés, destinée à faciliter le mécénat.
- Dans la mesure où le siège de l'ICOMOS International est à Paris, l'association qu'elle incarne est soumise au droit français. Ceci implique – comme d'ailleurs dans le cadre du droit suisse – la tenue d'une assemblée des membres annuelle. Cette dernière est en contradiction avec le système actuel de l'ICOMOS international, avec son assemblée générale réunie tous les trois ans. Le compromis qui a été trouvé prévoit que, dans l'intervalle entre deux assemblées générales, le conseil d'administration assume les tâches de cette dernière. Le conseil d'administration se transforme ainsi en « mini » assemblée générale, dont l'une des tâches consistera notamment à voter le bilan annuel.
- Au cours d'une prochaine étape, les règlements des nouvelles instances doivent être révisés, après quoi les principes d'Eger cesseront d'être en vigueur.
- Une **augmentation de la cotisation annuelle de 5 € par membre** a été décidée à partir de 2016. En ce qui concerne ICOMOS Suisse, cela implique qu'une somme supplémentaire de 1'500.00 CHF devra être versée à Paris.

La **19e assemblée générale** aura lieu en **2017 en Inde** (le lieu exact doit encore être fixé).

L'Europe Group Meeting – l'assemblée des présidents des sections nationales européennes – aura lieu le 22 juin 2015 à Varsovie en mémoire de la fondation de l'ICOMOS International dans cette ville, il y a de cela exactement 50 ans.

Monica Bilfinger, décembre 2014

RÉSULTATS DE L'ICOMOS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 À FLORENCE EN LIGNE

Sur le site de l'ICOMOS International, les résultats de l'Assemblée générale de l'ICOMOS 2014 à Florence sont maintenant disponible:

Le Communiqué final, la Présentation des membres du nouveau Comité exécutif (2015 - 2017), les Statuts de l'ICOMOS révisés - adoptés par la 18e Assemblée générale, les Principes éthiques révisés - adoptés par la 18e Assemblée générale et les Résolutions adoptés par la 18e Assemblée générale.

Les statuts et les Principes éthiques sont également disponibles sur notre site (statuts - annexe 1 et 2).



Glaris, théâtre de l'ICOMOS Suisse assemblée annuelle 2015

AGENDA 2015

8 mai 2015, Berne, Bâtiment principal de l'Université de Berne, Hochschulstrasse 4, Salle 220

« Valeurs de la conservation - 100 ans CFMH et le débat des valeurs en Suisse »,

Colloque en collaboration avec l'Institut de l'histoire de l'art de l'Université de Berne, l'Office fédérale de la culture OFC, la Commission fédéral des monuments historiques CFMH et l'ICOMOS Suisse.

29 / 30 Mai 2015, Glaris

ICOMOS Suisse Assemblée générale et congrès annuel 2015

22-24 juin 2015, Varsovie/PL

„Heritage in Transformation" – International Conference on the Occasion of the 50th Anniversary of ICOMOS

Appel à communications jusqu'au 28 février 2015 – plus d'informations dans le flyer (en anglais).

11 septembre 2015, Zurich

Horizons 2015 – Résultats et Visions – Conférence finale

Pour plus d'information, veuillez consulter le flyer (en allemand).

IMPRESSUM

Tirage	électronique
Rédaction	Michel Muttner ICOMOS Suisse secrétariat
Traductions	Jean-Pierre Lewerer
Conception	ICOMOS Suisse secrétariat
Images	Wikimedia Commons (p. 1 : Villa Vittoria/Palazzo dei Congressi, Florence, théâtre de l'ICOMOS assemblée générale 2014) Marlies Planzer (p. 2) ICOMOS Suisse (p. 3) IBID AG, Winterthur (p. 5)
Contact	secretariat@icomos.ch